

Ordre du jour n°CB

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019

DELIBERATION N°19/017

**Avenant n°1 à la Convention d'Etudes entre
la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo
et l'EPORA
Etude du Potentiel Renouvellement Urbain**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du CA en date du 9 mars 2018.
- VU la Convention d'études approuvée par délibération N°18-101 du Conseil d'Administration du 12 octobre 2018 et signée le 21 janvier 2019 entre la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA, relative à l'Etude du Potentiel du Renouvellement Urbain.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la Convention d'Etudes entre la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA, relatif à l'Etude du Potentiel en Renouvellement Urbain,
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

13 MARS 2019

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

Florence HILAIRE

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire Général pour les
affaires régionales